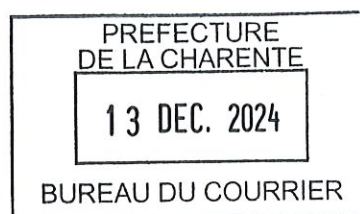


# la cité internationale de la bande dessinée et de l'image



## **Délibération No.26-2024**

### **Remplacement du directeur des publics et de la lecture publique par recrutement interne**

#### **Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du mardi 10 décembre 2024**

étaient présents

##### Au titre de l'État

- . Mme Nathalie Clarenc, secrétaire générale adjointe, représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente

##### Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . Mme Hélène Gingast, conseillère

##### Au titre de la Ville d'Angoulême

- . Gérard Lefèvre, maire adjoint
- . M. Gérard Desaphy, conseiller

##### Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot
- . M. Jean Philippe Martin

##### Personnalité Qualifiée

- . M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée
- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

##### Avaient donné pouvoir

- . Mme Maylis Descazeaux représentant la DRAC Nouvelle-Aquitaine avait donné pouvoir à Mme Nathalie Clarenc représentant de M. Le Préfet.
- . M. Jean François Dauré, représentant le Département de la Charente avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian représentant le Département de la Charente.
- . Mme Martine Pinville, Conseillère représentant la Région Nouvelle Aquitaine avait donné pouvoir à Mme Hélène Gingast représentant le Département de la Charente.

##### Étaient excusés

- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente

##### Ont également participé à ce conseil

- . Mme Mathilde Michelet, chargée de mission image, Département de la Charente
- . M. Frédéric Defaccio, directeur des arts et de la culture, Ville d'Angoulême
- . M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Caroline Papin, conseillère musée, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Thomas Schnabel, directeur de la culture et de la politique de l'image, GrandAngoulême
- . M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Isabelle Barrère, Cheffe du Service Filières Culturelles, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Elizabeth Douzille, Directrice de la culture et du patrimoine, Région Nouvelle Aquitaine

présents : 9

pouvoir : 3

votants : 12 (sur 13 membres)

## Délibération No. 26-2024

### Remplacement du directeur des publics et de la lecture publique par recrutement interne

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;

- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image », modifiés en date du 25 juin 2019.

#### ➤ Exposé des motifs

Considérant la nécessité de remplacer l'actuel directeur des publics et de la lecture publique, M. Mélikian Laurent, qui a décidé de quitter ses fonctions pour convenances personnelles à la fin de l'année, soit au 31/12/2024 ;

Considérant que le remplacement est envisageable en interne au regard des effectifs et des compétences qui existent déjà au sein de l'établissement ;

Considérant qu'une proposition de remplacement sur ce poste a été faite à l'actuel conseiller scientifique en la personne de M. Jean-Philippe Martin et considérant que ce dernier a émis un avis favorable et proposé un projet de service validé par la direction ;

Considérant que cette prise de poste permettra d'assurer la prise en charge des fonctions de la direction des publics et de la lecture publique au niveau de l'action de médiation, activité transverse à l'ensemble des services, et de la Bibliothèque de lecture publique avec un rôle de gestion/coordination des services, des projets et des budgets.

Considérant que ce recrutement ainsi envisagé s'opère à budget constant ;

Considérant que cette proposition a été présentée au Comité Social Economique, pour information le 15 novembre 2024.

Considérant que les statuts de l'établissement qui, à l'article 10, précisent que « Le directeur recrute et nomme aux emplois de responsables des ensembles fonctionnels définis par l'article 13 des statuts, après avis du conseil d'administration. »

#### ➤ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité

-de valider ce remplacement et émet un avis favorable pour le recrutement en interne du nouveau Directeur des publics et de la lecture publique selon les modalités décrites ci-dessus.

Patrick Mardikian



Président du conseil d'administration de la Cité

